

Séance du samedi 08 juillet 2023
Délibération n°2023-97-VM

L'an deux mille vingt-trois, le samedi 08 juillet à huit heures, le conseil municipal de la Ville de Macouria dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'annexe mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Gilles ADELSON.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Date de 1^{ère} convocation du conseil : 26 juin 2023
Date de 2^{ème} convocation du conseil : 04 juillet 2023

Objet : Rénovation de l'éclairage du stade Emmanuel COURAT – Approbation du projet et du plan de financement

Étaient présents (14) :

M. Gilles ADELSON, Maire, Mme Monique AZER, 1^e Adjointe au Maire, M. Serge BACE, 2^e Adjoint au Maire, M. Jean-Yves THIVER, 4^e Adjoint au Maire, M. Claude LEMKI, 6^e Adjoint au Maire,

Mme Marthe BOUDEAU, M. David O'REILLY, M. Roméo JEWANI, Mme Corinne SIGER, M. Martin LABRUNE, M. Josué MOGE, M. Thierry LOUIS, Mme Eda GEORGE, M. Guy GOBER, conseillers municipaux

Étaient absents mais avaient donné procuration (03) :

Mme Sandrine PAYET, 5^e Adjointe au Maire à Mme Corinne SIGER, Conseillère municipale
Mme Josiane DUPRE, Conseillère municipale à Mme Monique AZER, 1^e Adjointe au Maire
M. Emmanuel PRINCE, Conseiller municipal à M. Thierry LOUIS, Conseiller Municipal

Étaient absents (16) :

Mme Yvane CHAND, 3^e Adjointe au Maire, Mme Tania GIFFARD CLIFFORD, 7^e Adjointe au Maire, M. Jean-Marie CAREME, 8^e Adjoint au Maire, Mme Rose DANIEL, 9^e Adjointe au Maire, Mme Madly MARIIGNAN, Mme Claudette FAZER TYNDAL, M. Eliodore TORVIC, M. Marijono SANIP, Mme Suzanne MAZOE, Mme Darling DUFORT, Mme Isabelle SERVIUS, Mme Katia BOSSOU, M. Ismaël NEMOR, Mme Annie RENE, M. Pascal NACIS, M. Augustin BENTH, Conseillers municipaux

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), **Monsieur Jean-Yves THIVER** a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité de Macouria, souhaite moderniser le stade Emmanuel COURAT, un équipement de près de 30 ans, en procédant à la rénovation des projecteurs des mâts lumineux. Afin d'une part de réparer des défaillances et de rentrer en conformité avec les normes de la FFF en matière d'éclairage.

Considérant la fréquentation et l'attrait de plus en plus marqué des associations et des ligues sportives pour cet équipement pouvant accueillir des compétitions, il est envisagé de le rénover de manière suivante :

- Diagnostic des mats existants et reprise des éléments de sécurité
- Réhabilitation des traverses obsolètes
- Remplacement des projecteurs par du LED
- Classement de l'éclairage du stade en E4 par la Fédération Française de Football

VU le code général des collectivités territoriales

VU le rapport n°94/2023/VM de Monsieur le Maire,

APRÈS avis de la commission « SPORT » du 19 novembre 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE A L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 :

De valider la rénovation de l'éclairage du stade Emmanuel COURAT.

ARTICLE 2 :

D'arrêter le coût de l'opération à **258 688,30 €**

Descriptif	Coût
Travaux préparatoires	30 181,26 €
Relamping du stade	183 709,52 €
Tests et essais	12 057,60 €
Études et aléas	32 739,92 €
Total :	258 688,30 €

ARTICLE 3 :

D'adopter le plan de financement exposé ci-dessous :

Plan de financement		
FAFA	20%	51 737,66 €
ETAT	60%	155 212,98 €
Collectivité de Macouria	20%	51 737,66 €
Total :	100%	258 688,30 €

ARTICLE 4 :

Le Maire et son adjoint(e) délégué(e) sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 5 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Guyane dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication et de notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Macouria, le 10 juillet 2023